



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Réponse de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable à la question parlementaire n°8156 du 14 juillet 2023 de l'honorable député Monsieur Gusty Graas concernant la « Pollution de la Dipbach à Esch-sur-Alzette »

1. Comment le déversement d'eaux usées dans le Dipbach a-t-il pu se produire ?

En date du 11 juillet, les agents de l'Administration de la gestion de l'eau (AGE) ont constaté un déversement d'eaux usées vers le cours d'eau « Dipbech » à hauteur de la rue d'Ehlerange. Ce déversement accidentel provenait d'une canalisation d'eaux usées obstruée au niveau de la place Benelux à Esch-sur-Alzette. Les agents ont alors alerté le service technique de l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette afin d'identifier la cause exacte de la pollution et d'arrêter le déversement d'eaux usées vers le cours d'eau.

Selon les informations fournies par un rapport circonstancié (voir point 3), *la pollution a résulté de la défaillance voire du défaut de fabrication du couvercle d'un orifice de révision dans un regard spécial dit « Twinschacht » du fabricant Rehau qui permet d'intégrer dans un même regard les deux réseaux du système séparatif. Au point bas du regard, les eaux usées sont évacuées par une cunette ouverte tandis que les eaux de pluie s'écoulent par un tuyau fermé, situé plus haut et équipé dudit orifice de révision. Après analyse détaillée du problème par l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, il s'avère que les boulons du couvercle de l'orifice ne répondent pas aux exigences d'un environnement corrosif et que le couvercle s'est détaché et que la protection du réseau de pluie dans le regard était ainsi compromise. En raison de l'obstruction de la canalisation d'eaux usées, dont la cause exacte n'a pas pu être déterminée, les eaux usées se sont refoulées et ont pu s'écouler par l'ouverture mentionnée précédemment dans la canalisation d'eaux pluviales et puis vers le cours d'eau « Dipbech ».*

2. À part la mort des poissons susmentionnée, quelles en sont les répercussions sur la faune et flore aquatiques ?

Les conséquences d'une pollution par des eaux usées sont multiples et peuvent entraîner diverses pressions sur l'écosystème aquatique. À part des taux de mortalités élevés de poissons, des pollutions par des eaux usées peuvent engendrer, en fonction de la quantité et de la concentration des substances polluantes déversées, une eutrophisation, des effets toxiques ou un colmatage du lit du cours d'eau :

- Une eutrophisation d'un écosystème aquatique est un déséquilibre déclenché à la suite d'un apport excessif de nutriments (azote et phosphore). La forte disponibilité de nutriments peut entraîner une croissance excessive des plantes et des algues. Ces proliférations impactent les milieux aquatiques et leur biodiversité car elles absorbent de grandes quantités d'oxygène, ce qui peut provoquer un dépérissement des organismes aquatiques.
- La production de substances à effets toxiques pour les organismes aquatiques, comme par exemple la formation d'ammoniac (un gaz provenant de la transformation de l'ammonium), constitue souvent un effet secondaire d'une pollution par des eaux usées.
- Un colmatage du lit du cours d'eau, c'est-à-dire le dépôt de particules dans le sédiment, peut empêcher une bonne oxygénation de cet habitat essentiel pour certains organismes comme des larves d'insectes ou des frais de différentes espèces piscicoles.

L'envergure des répercussions sur la faune et la flore est difficile à déterminer vu les facteurs multiples qui sont en jeu et vu l'état naturel initial du cours d'eau impacté par les activités anthropogéniques.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Les cours d'eau modifiés sont moins résistants à des perturbations à cause de leur capacité d'autoépuration réduite.

3. Quelles suites Madame la Ministre entend-elle donner à cet incident ? »

Au niveau administratif, l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette a été demandée de prendre position sur cet incident et d'envoyer à l'AGE un rapport indiquant les circonstances et les raisons exactes du déversement des eaux usées vers le cours d'eau. Ce rapport décrit et définit également des mesures de précaution et des actions prises ou à prendre afin d'éviter qu'un tel incident ne se répète dans l'avenir.

À ce stade et en absence de l'identification d'un responsable exact de l'obstruction de la canalisation des eaux usées, étant source de la pollution, aucune mesure pénale ne sera entamée par un officier de police judiciaire de l'AGE à l'attention du Parquet.

Luxembourg, le 8 septembre 2023

(s.) Joëlle Welfring

Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable